

SOSLH23715
5522-1
(1937-10)

COMPOSITION DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER DU CONSEIL SUPÉRIEUR

TEXTES

Décret	2.10.37	(J.O.	8.10.37)	Président
Arrêté	15.12.37	(J.O.	12.12.37)	Secrétaires
Arrêté	22.12.37	(J.O.	25.12.37)	Membres
Arrêté	13. 1.38	(J.O.	16. 1.38)	Membres
Arrêté	3. 2.38	(J.O.	6. 2.38)	Membres
Arrêté	9. 6.38	(J.O.	12. 6.38)	Secrétaire
Arrêté	25. 4.39	(J.O.	27. 4.39)	Membre
Arrêté	18. 3.40	(J.O.	20. 3.40)	Membres

Composition du Comité des chemins de fer au Conseil Supérieur

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA S.N.C.F.

*s) C.D. 1.12.37 52 VI

COMPOSITION DES DIVERS COMITES
DU CONSEIL SUPERIEUR DES TRANSPORTS

I - COMITE DES CHEMINS DE FER

Président M. CHARLOT

Membres M.M. GUINAND

LE BESNERAIS

SURLEAU

BOYAUX

JOURDAIN

H. LAURU (A. 25.4.39.)

RIGELE

QUERTELET (A. 18.3.40)

~~BABINET (Arrêté du 13/1/1938)~~

DUPUY

~~BERGE (---"---"---"---")~~

DEMAY

PASQUIER (A. 18.3.40)

FERASSON

DESSE

LAMAIGNERE (A. 25.4.39.)

PARENT

LAURENT

LAVASTE

GARCIN

GRELLIER

J. FAURE (A. 25.4.39.)

CHAIX

AUDOIN

PUGET (Arrêté du 3/2/1938)

JOYANT

LIPMANN

BLUM-PICARD

H. WEILL (A. 25.4.39.)

RIPERT

HERRENSCHMIDT

CHAUMET

COLSON

Secrétaires Généraux

M.M. VALENSI

-LABBE COQUELIN (A. 9.6.38)

COMITE DES CHEMINS DE FER DU CONSEIL SUPERIEUR DES TRANSPORTS

Désignation des représentants de la S.N.C.F.

(s) C.D. 1.12.37 52 VI

1er Décembre 1937

QUESTION VI - Représentation des Réseaux aux Comités du Conseil Supérieur des Transports

P.V. COURT

Le Comité décide que la Société Nationale sera représentée :

- au Comité des chemins de fer par :

M. le Président GUINAND : avec faculté de se faire représenter par un des deux Vice-Présidents,

STENO p.52

M. LE BESNERAIS - Nous avons à désigner, en exécution du décret du 21 novembre 1937, nos représentants dans quatre Comités :

- le Comité des chemins de fer ou doivent siéger 4 représentants de la S.N.;

Je précise que le droit de suppléance dans ces Comités est extrêmement large puisque le décret a prévu d'abord que les représentants des entreprises de transport pourraient se faire remplacer par un autre membre du Conseil Supérieur des Transports et que même quand ils sont eux-mêmes membres du Conseil Supérieur, ils peuvent se faire remplacer, avec droit de vote, par un chef de service.

Le Comité des chemins de fer s'occupera des questions d'ordre général et d'une manière plus courante des questions de tarifs. Je vous propose de désigner comme représentant de la Société Nationale M. le Président du Conseil d'Administration, qui pourra se faire représenter par l'un des deux Vice-Présidents, moi-même; M. SURLEAU et M. BOYAUX, étant entendu que nous nous ferions représenter par M. PELLARIN ou par M. FILIPPI quand il s'agira de questions plus spécialement de la compétence du Secrétaire Général.

M. GRIMPRET - La proportion de trois fonctionnaires pour un Administrateur n'est-elle pas très élevée?

M. CLAUDON - Il faut faire attention. Car pour la suppléance d'un ~~membre~~ membre du Conseil d'Administration, il y a, je crois, des dispositions spéciales et moins larges.

M. LE BESNERAIS - Non, l'Administrateur peut être remplacé par un autre membre de la même catégorie. Donc, M. le Président, par exemple, peut être remplacé par M. le Président GRIMPRET ou par M. le Président MARLIO.

M. CLAUDON - A condition qu'ils fassent partie du Conseil Supérieur.

M. LE BESNERAIS - Ils en font partie.

Les propositions de M. LE BESNERAIS sont adoptées.

CONSEIL SUPERIEUR DES TRANSPORTS

COMPOSITION DU COMITE DES CHEMINS DE FER

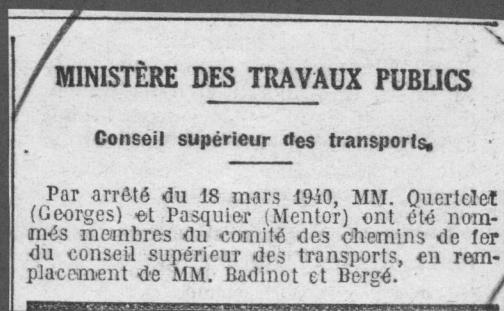
Décret	2.I0.37. (J.O. 8.I0.37.)	Président
Arrêté	15.I2.37. (J.O. 18.I2.37.)	Secrétaires
Arrêté	22.I2.37. (J.O. 25.I2.37.)	Membres
Arrêté	13. I.38. (J.O. 16. I.38.)	Membres
Arrêté	3. 2.38. (J.O. 6. 2.38.)	Membres
Arrêté	9. 6.38. (J.O. 12. 6.38.)	Secrétaire
Arrêté	25. 4.39. (J.O. 27. 4.39.)	Membre
Arrêté	18. 3.40 (J.O. 20. 3.40))	Membres

JOURNAL OFFICIEL
du 20 mars 1940

LOIS ET DECRETS

Ministère des Travaux Publics

Page 2064



5522-1

Extrait du journal officiel

Lois et décrets du 27 Avril 1939

Ministère des Travaux publics

Arrêté du 25 Avril 1939 nommant les membres
du Comité des chemins de fer. du C. S. T.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 25 avril 1939, les membres du conseil supérieur des transports, dont les noms suivent, ont été nommés membres des comités institués au sein dudit conseil:

M. Henry Lauru, président de l'union des voies ferrées: au comité des chemins de fer et au comité de coordination des transports par fer et par route, en remplacement de M. Jourdain.

M. Laignière, président de la chambre de commerce de Bordeaux: au comité des chemins de fer, en remplacement de M. Desse.

M. Joseph Faure, président de la chambre d'agriculture de la Corrèze: au comité des chemins de fer, en remplacement de M. Grélier.

M. Henri Weill, inspecteur général des mines, au comité des chemins de fer et au comité des équilibres tarifaires, en remplacement de M. Blum-Picard.

Extrait du Journal officiel. Lois et
décrets du 12 juin 1938

Ministère des Travaux publics

Arrêté du 9 juin 1938 nommant un secrétaire
adjoint au comité des chemins de fer du C.S.T.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté du 9 juin 1938, M. Coquelin, ins-
pecteur des finances, est nommé secrétaire
du comité d'études des transports postaux et
secrétaire adjoint du comité des chemins de
fer du conseil supérieur des transports, en
remplacement de M. Labbé.

5522-1

Extrait du Journal Officiel
Lois et décrets du 6 février 1938

Ministère des travaux publics

Arrêté du 3 février 1938 nommant un membre du comité
des chemins de fer du conseil supérieur des transports

Par arrêté du 3 février 1938, M.PUGET, maître des requêtes au
Conseil d'Etat, a été nommé membre du comité des chemins de
fer du conseil supérieur des transports, en remplacement de
M. ROGER AUBOIN.

*Extrait du journal officiel
Lois et décrets du 16 janvier 1938*

*Arrêté du 13 janvier 1938 nommant les membres
du comité des chemins de fer du C. S. T.*

**Comité des chemins de fer du conseil
supérieur des transports.**

Le ministre des travaux publics,

Vu le décret-loi du 31 août 1937, relatif à la coordination des transports et portant création d'un conseil supérieur des transports, notamment l'article 40;

Vu le décret du 29 septembre 1937, relatif à l'organisation et à la composition du conseil supérieur des transports;

Vu le décret du 21 novembre 1937 fixant les conditions de fonctionnement du conseil supérieur des transports et notamment les articles 2 à 7;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1937 nommant les membres du comité des chemins de fer du conseil supérieur des transports;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité des chemins de fer du conseil supérieur des transports, MM. Badinot et Berge, membres du conseil supérieur des transports, en remplacement de MM. Rigell et Dupuy, qui se sont démis de leurs fonctions de membres du comité des chemins de fer.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général des chemins de fer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 janvier 1938.

HENRI QUEUILLE.

5522-1

Extrait du Journal officiel

Lois et décrets du 25 Décembre 1937

Arrêté du 22 Décembre 1937 nommant les membres
du Comité des chemins de fer en sus du Président

Conseil supérieur des chemins de fer.

Par arrêté du 22 décembre 1937, les mem-
bres du conseil supérieur des transports dont
les noms suivent ont été nommés :

*Membres du comité des chemins de fer,
en sus du président.*

M. Guinand, président du conseil d'adminis-
tration de la société nationale des chemins de
fer.

M. Le Besnerais, directeur général de la so-
ciété nationale.

M. Surleau, directeur général adjoint de la
société nationale.

M. Boyaux, chef du service commercial de
la société nationale.

M. Jourdain, président de l'union technique
des chemins de fer d'intérêt local et des tram-
ways de France, administrateur de l'union
des voies ferrées d'intérêt local.

M. Rigell (Gaston), inspecteur divisionnaire
à Paris.

M. Dupuy (Marc), conducteur électricien à
Béziers.

M. Demay (Jules), chef d'équipe à la société
générale des chemins de fer économiques.

M. Ferasson (Louis), président de l'assemblée
des présidents des chambres de commerce.

M. Desse (Paul), président de la chambre de
commerce de Bordeaux.

M. Parent (Pierre), vice-président du comité
central des houillères de France.

M. Théodore Laurent, président, délégué de
la compagnie des forges et aciéries de la ma-
rine et d'Homécourt.

M. Lavaste, membre du conseil d'adminis-
tration de l'union des industries chimiques.

M. Garcin (Félix), président de l'union du
Sud-Est des syndicats agricoles.

M. Grellier, président de la chambre d'agri-
culture de la Haute-Vienne.

M. Chaix (Edmond), président du Touring-
Club de France, président de la confédération
nationale du tourisme, du thermalisme et du
climatisme français.

M. Auboin (Roger), maître des requêtes au
conseil d'Etat.

M. Joyant, inspecteur général des ponts et
chaussées.

M. Lipmann, inspecteur général des ponts
et chaussées.

M. Blum-Picard, ingénieur en chef des mi-
nes, directeur des mines au ministère des tra-
vaux publics.

M. Ripert, sous-directeur à l'administration
centrale des finances.

M. Herrenschmidt, inspecteur des finances.

M. Chaumet, directeur de l'administration
générale, de l'expansion commerciale et de
l'information économique au ministère du
commerce.

M. le général Colson, chef d'état-major de
l'armée, représentant le ministre de la dé-
fense nationale et de la guerre.

*Extrait du Journal officiel
Lois et décrets du 18 Décembre 1937*

Ministère des Travaux publics

Conseil Supérieur des Transports

Comité des Chemins de fer

Nomination des secrétaires : Arrêté du 15 Décembre 1937

Par arrêté du 15 décembre 1937, M. Valensi, auditeur au conseil d'Etat, secrétaire général adjoint du conseil supérieur des transports, et M. Labbé, inspecteur des finances, ont été nommés respectivement secrétaire et secrétaire adjoint du comité des chemins de fer du conseil supérieur des transports.

Extrait du JOURNAL OFFICIEL

Lois et décrets du 8 octobre 1937

Décret du 2 octobre 1937 nommant le Président du Comité des chemins de fer du Conseil Supérieur des Transports

Le Président de la République française,
Sur le rapport du Ministre des Travaux Publics,
Vu le décret du 31 août 1937 relatif à la coordination des transports et à la création d'un conseil supérieur des transports, et notamment les articles 40 et 41,

Décrète :

ART. 1er - M. CHARLOT, Président du Conseil Supérieur des chemins de fer, est nommé Président du Comité des chemins de fer, visé à l'article 40 du décret portant création du conseil supérieur des transports.

.....

ART. 3 - Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Rambouillet, le 2 octobre 1937.

ALBERT LEBRUN

Par le Président de la République :
Le Ministre des Travaux Publics,

HENRI QUÉUILLE.